



_RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
Mairie

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2018

Présents : Roland BOISSIERE, Erik MOUCHEBOEUF, Jean-Pascal MERCIER, Michel MAGNE, Clément THERY, Frédéric PONS, Denise PEIGNAUD, Myriam BOURNAZEL, Julie BARRAL

Excusés :

Absents : Hélène NANCIU

Représentés :

Secrétaire de séance : Denise PEIGNAUD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de Hérault Energies - Travaux de menuiseries à l'école

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2018 -Modification de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) (DE 2018 18)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 mars 2018 relative au vote des taux d'imposition 2018, et plus particulièrement la baisse des taux de la Taxe d'Habitation (TH) de 7.61% à 7.06%. :

Taxe Habitation	271.900	7.06 %
Taxe Foncière (bâti)	296.800	15.30 %
Taxe Foncière (non bâti)	13.700	39.50 %

Après vérification des services de la Préfecture, il s'avère que le taux de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) aurait du également être modifié. En effet, le taux de la TH a une incidence sur la fixation du taux de la TFNB.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer le taux d'imposition suivant pour la TFNB au titre de l'année 2018 sur la base d'imposition prévisionnelle fournie par la

Direction Générale des Finances Publiques :

Taxe Foncière (non bâti)	13 700	36.65%
--------------------------	--------	--------

Voté à l'unanimité.

Demande de subvention auprès de Hérault Energies - Travaux de menuiseries à l'école (DE 2018 19)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est urgent de faire effectuer des travaux de remplacement des menuiseries à l'école de Saint Maurice Navacelles.

Il présente au conseil municipal le devis de l'entreprise l'ESPACE INTEGRE dont le montant s'élève à 14.909.11 € HT soit 17.890.93 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès de Monsieur le président de Hérault Energies dans le cadre de la maîtrise d'énergie sur installations communales.

Voté à l'unanimité.

Demande aide financière au Département Hors Programme 2018 (DE 2018 20)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise E.M.A. pour la réhabilitation du bâtiment communal (ancienne école de Navacelles), et dont le montant s'élève à 18.126.48 € HT soit 21.751.78 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre du Hors Programme Voirie/Patrimoine 2018.

Voté à l'unanimité.

Adhésion à un groupement de commandes pour "l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique" (DE 2018 21)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de Saint Maurice Navacelles fait partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energies pour ses besoins en matière d'achat d'énergies.

Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d' Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la Commune de Saint Maurice Navacelles au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la Commune de Saint Maurice Navacelles au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

Voté à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets pour 2017 (DE 2018 22)

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport annuel du Syndicat centre Hérault sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2017.

Voté à l'unanimité.

Adhésion au service Règlement Général de la Protection des Données "RGPD" du Syndicat A.GE.D.I. et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) (DE 2018 23)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD", proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous mutualiste proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Voté à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe du CDG34 - contrats d'assurance des risques statutaires (DE 2018 24)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a retenu pour le compte des collectivités et établissements employant au plus 29 agents relevant de la CNRACL un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le CDG 34 a communiqué à la commune les résultats de la consultation ; et que la rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission facultative de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12% de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au nouveau contrat à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de 4 ans.

Voté à l'unanimité.

D.I.A. :

Vente parcelles AB 151-AB153- AB 227 - PONS Frédéric / MOLINE Sabrina

Vente parcelles AS93-AS94-AS98-AS99-AS100&AS102 - PONS L&J / KOCH Isabelle

Vente parcelle AB69 KIRSTETTER J & K / Mme&M. MILLET Christophe.

Questions Diverses : Le repas de la Saint Maurice aura lieu le samedi 22/09/2018.

Le Maire
Roland BOISSIERE